

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marie MOTTE.

Nombres de membres :

- \* Afférents au conseil municipal : 11
- \* En exercice : 11
- \* qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation : 8 octobre 2019

Date d'affichage : 8 octobre 2019

Etaient présents : Mesdames VANPOUILLE, FRIEDMANN, GAVELLE et MASQUELIN  
Messieurs MONDZELEWSKI, TESSIER, BLOT, M. GODIN et BERTIN.

Etaient absents : M. AUVRAY donne pouvoir à M. TESSIER

Secrétaire de séance : Me Sophie MASQUELIN

### **DELIBERATION S.N.A / IDS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-4-2 ;

Vu la délibération en date du 8 septembre 2017 autorisant le Maire à signer la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de Seine Normandie Agglomération ;

Vu la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération du bureau communautaire du 11 juillet 2019 approuvant la prolongation de la mise à disposition du service Instruction du Droits des Sols aux communes membres ;

Considérant que les termes de la convention initiale établie entre Seine Normandie Agglomération et la commune demeurent applicables et ne sont pas modifiés par l'avenant ;

Considérant que le terme de la convention initiale est fixé au 31 décembre 2019 ;

Considérant que la convention doit faire l'objet d'un avenant modifiant la durée de la convention et portant son terme au 31 décembre 2020 ;

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la prolongation de la durée de la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre Seine Normandie Agglomération et la commune à intervenir ;

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents

### **DELIBERATION S.N.A : modification des statuts**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-10 du 17 avril 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/19-130 du conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération en date du 26 septembre 2019, portant modification statutaire, notifiée aux communes par courrier du 27 septembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1 :** D'approuver les statuts modifiés de Seine Normandie Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

**Article 2 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 3 :** La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Seine Normandie Agglomération.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### AVANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

- Cimetière : travaux portails neufs et parking en cours
- Salle polyvalente : travaux ADAP effectués. Projet de clôture remis car subvention est refusée
- Salle association : réflexion en cours
- P.L.U : prochaine réunion avec M. Hugues Bourgault du cabinet EUCLYD

Projets 2020 avec demande de subvention

- Sécurisation salle polyvalente
- Bouche incendie à La Queue d'Haye
- Radar pédagogique mobile

### PROJET METHANISATION et ETABLE GAEC des 2 RIVES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les deux projets, le projet de méthanisation est sur le territoire de Vexin sur Epte et celui de l'agrandissement de l'étable sur la route de Corbie à Heubécourt-Haricourt.

- Consultation du public du 19 octobre au 15 novembre 2019 inclus avec registre en Mairie de Vexin sur Epte.
- Réunion d'information à la salle polyvalente d'Heubécourt-Haricourt : jeudi 7 novembre 2019 à 18 h 30

Questions : odeurs, transport, déchets liquides et solides, épandage, bruit ...

### COMMISSIONS

#### S.N.A

- Réorganisation du Trésor Public, Vernon est supprimé en faveur des Andelys, projet d' « un conseiller » basé à SNA Douains.
- Etable des 600 VL à Houlbec Cocherel évoquée en réunion
- Fonds de concours 2020 seront surtout accordés aux petits projets
- CIAS : 190 personnes, 1 000 bénéficiaires, cabinet médical à Ecouis avec 3 médecins
- Certificat énergie : 5
- attributions de compensation : nouveau délai : 22 octobre

#### EURE NORMANDIE NUMERIQUE : fibre optique

Partie publique est terminée, test pendant 3 mois, puis réunion publique

Branchement : 110 € et forfait mensuel max : 39 €

#### PREFECTURE

Catastrophe naturelle : constat de fissures

#### URBANISME

Monsieur le Maire informe que la commune a répondu négativement aux demandes de droit de préemption pour les ventes des maisons au :

- 6 rue du Thuit
- 2 rue du Moulin
- Terrain chemin rural de Tilly (Delplanque)
- 2 Rue St Jacques
- 24 Rue Chevreuse

### **COMMISSIONS**

- SIGES : RAS
- SIEVN : porter à connaissance et problème d'impayés
- Commission sociale : réunion le 11 octobre pour préparation du repas de Noël du 1<sup>er</sup> décembre
- Environnement : comité Départemental : 1<sup>er</sup> passage le 22 juin, 2<sup>e</sup> passage le 11 juillet, sélection pour le « 60<sup>ème</sup> anniversaire »
- Comité des fêtes : expo peinture, foire à tout, four à pain, voyage pays de Caux, concours belotte (56 joueurs), randonnée + concert 12/13 octobre  
12 Janvier : Vœux du Maire et galette

### **QUESTIONS DIVERSES et INFORMATIONS**

- Elections municipales vont avoir lieu les 15 et 22 mars 2020
- Logement R. du Parc : problème d'odeur
- Assurance voiture Elus/Agents : 362 € /an < 5 000km /an
- Coupigny : Sogetrel a coupé une bordure. Passage piétons en face arrêt du bus à étudier, lampadaire suite à accident : attente de réparation
- Site internet : changement d'hébergeur
- Elagage tilleuls Coupigny : va être effectué en 2019/2020
- Eglise, côté sud : problème de stationnement, faut-il mettre une pierre ?

Séance levée à 23 H 30